

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 avril 2011

Sous la présidence de M. Alain HURSTEL, Maire

Présents : MM. Charles DOTT, Jean Michel HATT, Patrick LENTZ, J-Georges MEHL, Jean-Paul UHL, Mmes Djemila ARMBRUSTER, Marie-Claire BURGER, Martine BUREL, Jeannette LANG

Absents : -M. Jean-Jacques HORNECKER

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2010

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre est adopté à l'unanimité par les membres présents à ladite réunion.

2. Compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le compte administratif 2010 de la commune dont la balance se présente comme suit :

Dépenses de fonctionnement	95 049,66 €
Recettes de fonctionnement	176 451,17 €
Résultat reporté	100 960,05 €
Excédent	182 361,56 €
Dépenses d'investissement	119 000.27 €
Recettes d'investissement	74 730.92 €
Résultat reporté	- 35 021.97 €
Déficit	- 79 291.32 €
Excédent global de clôture	103 070.24 €

3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010

Le Conseil Municipal, après en avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2010,

Constatant que ce compte fait apparaître un excédent de fonctionnement de 182 361.56 €

Vu les restes à réaliser 2010 en dépenses d'un montant de 3 000,- euros,

Décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Affectation à l'excédent reporté	100 070.24 €(ligne 002 du budget 2011)
Excédent de fonctionnement capitalisé	82 291.32 €(C/1068 du budget 2010)
Report du déficit d'investissement	79 291.32 €(ligne 001 du budget 2010)

4. Approbation du compte de gestion 2010

Le Conseil Municipal, approuve sans observation le compte de gestion pour l'année 2010 concernant la commune de Hohfrankenheim, présenté par le Trésorier de Hochfelden.

5. Adoption des taux d'imposition 2011

En raison de la modification de la répartition des taxes liée à la disparition de la taxe professionnelle, l'équivalence entre les taxes 2010 et 2011 s'établit à :

- Taxe d'habitation	16,02 %
- Taxe foncière (bâti)	9,88 %
- Taxe foncière (non bâti)	34,52 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	23,62 %

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de M. le Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de diminuer les taxes communales d'un montant global proche de 10 000€, soit 25% de la recette de la taxe intercommunale sur le stockage des déchets et de porter le taux des contributions directes pour l'exercice 2011 à :

- Taxe d'habitation	13.29 %
- Taxe foncière (bâti)	8.20 %
- Taxe foncière (non bâti)	28,64 %
- Cotisation Foncière des Entreprises	19.59 %

6. Adoption du Budget primitif 2011

Le maire détaille les prévisions budgétaires 2011 : Ravalement de façade du bâtiment de la mairie (17000 €)- Installation d'un columbarium au cimetière (10000€)- Changement d'une fenêtre à l'église et mise aux normes électriques (5000€)- Réfection voirie Rue Des Vergers et des Prés (80 000€)- Achat d'un terrain entre le chemin du Noyer et du Stade pour dévier les coulées de boue.-Emplacements réservés rue des Vergers et des Prés pour élargissement voirie- Remplacement PC au secrétariat- Convention de déneigement- Pour les employés, adhésion aux services Cnas- Augmentation des subventions aux associations dont l'Asadr.- Financement du solde PLU et Etude du grand hamster- Remboursement de l'emprunt, en cas d'augmentation du taux de prêt.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré, l'adoption du budget primitif de la commune pour l'année 2011. Il s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

Section de fonctionnement :	305 374 €
Section d'investissement :	267 703 €

7. Acceptation de chèques

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le chèque de -
- GROUPAMA d'un montant de 480.- euros relatif au solde du remboursement des dépenses engendrées à cause d'un sinistre sur un lampadaire.

- MUTUELLE ASSURANCE DE L'EDUCATION d'un montant de 59.68 euros représentant la recharge d'un extincteur, également dans le cadre d'un sinistre.

M. le Maire est autorisé à émettre les titres de recettes en conséquence.

8. Terrain communal – changement locataire

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite au décès de Madame Marline STRUB le terrain communal au lieu-dit Herrengasse (section 13 parcelle 43) était vacant.

Suite à la publication seule Madame Annette HORNECKER s'est portée candidate pour la location de ce terrain d'une surface de 26,30 ares.

Après échanges de vues et délibérations, le Conseil Municipal décide d'approuver cette nouvelle attribution et d'autoriser M. le Maire à signer avec effet au 11.11.2010 tout document se rapportant à cette location.

9. Convention avec le Conseil Général – gestion du domaine public

M. le Maire informe l'assemblée que sur route départementale, en agglomération, le Code général des Collectivités Territoriales comme le Code de la Voirie Routière régissent les règles en matière de pouvoir de police et de conservation du Domaine Public.

A ce titre l'entretien de la chaussée est assuré par le Conseil Général alors que les dépendances (trottoirs, mobiliers urbains, éclairages publics, plantations, etc...) sont du ressort de la commune. Cette répartition des rôles est maintenant formalisée par une convention entre la commune et le conseil général. .

Après échanges de vues et délibération, le Conseil Municipal autorise unanimement M. le Maire à signer la Convention d'entretien avec le Conseil Général du Bas-Rhin.

10. Pose de deux regards entre la rue Principale et la rue des Prés

M. le Maire informe l'assemblée que suite à des travaux mené par un habitant de la rue Principale, a été mise à jour une conduite ancienne évacuant les eaux claires vers le réseau communal. Pour permettre un meilleur contrôle et un meilleur entretien de cette conduite située dans le domaine public, il y a lieu de faire mettre en place 2 regards dans la ruelle joignant la rue Principale à la rue des prés. Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin se chargera d'effectuer ces travaux pour un montant de 1 400,- €H.T. Cette canalisation pourra ainsi être intégrée dans le plan communal de l'assainissement et des eaux claires.

M. Le Maire est autorisé à signer tout document relatif à des travaux.

11. Subventions aux associations : Garde à domicile, Caritas, Asadr

M. le Maire fait part à l'Assemblée de demandes de subventions des associations Garde à Domicile, Caritas et Asadr 67. Après en avoir délibéré, les membres du Conseil décident à l'unanimité de verser une subvention de l'ordre de :

- 55.- € à l'association Garde à Domicile
- 50.- € à l'association Caritas Antenne Hochfelden
- 500,- € à l'association ASADR 67<

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ces subventions.

12. Remplacement de l'équipement informatique de la mairie

M. le Maire informe les conseillers qu'il y a lieu de procéder au remplacement d'une partie du matériel informatique de la mairie. Après études de devis, le Conseil décide de procéder à l'achat d'un nouvel ordinateur auprès de la Société Berger-Levrault rue Pierre et Marie Curie 31682 LABEGE Cedex pour un montant de 1 310.- €H.T. M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cet achat.

13. Vernissage Graffitis au stade le 30 avril 2011 – remise de prix

M. le Maire informe les conseillers qu'en partenariat avec le Service Jeunes de la Com Com aura lieu le vernissage des œuvres réalisées par cinq artistes locaux au mur d'expression libre de l'abri foot, le samedi 30 avril à 10h30 et conjointement sera inaugurée à 11h30 la fresque réalisée par des jeunes à l'école de Mutzenhouse.

M. le Maire propose que la Commune, remette un prix à 4 artistes. Après délibération, le Conseil décide de remettre à 4 artistes un bon d'achat d'une valeur de 100,- € valable dans un magasin spécialisé, afin de valoriser leur travail.

M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à cette manifestation.

14. Débat sur le Plan d'Aménagement et de Développement Durable

M. le Maire présente le projet d'aménagement et de développement durable qui a été présenté le 12 juillet 2010 aux Personnes Publiques Associées et le 20 novembre dernier aux habitants de Hohfrankenheim lors de la réunion publique n° 1, et dont un exemplaire a été envoyé aux membres du Conseil Municipal préalablement à la séance. Les membres sont invités, tour à tour, à donner leur avis sur le contenu de ce document.

Le Maire rappelle ensuite que ce document est une identification des grands enjeux de la Commune. Il est mis à débat pour vérifier que l'ensemble de la politique et tous les objectifs souhaités sont repris dans le document. Ces orientations générales s'appliqueront ensuite sur chaque secteur en terme de protection, de mise en valeur, d'organisation urbaine, d'aménagement, etc....

Le Maire propose ensuite de re développer chaque thème dont le premier est l'objectif démographique du village à une perspective de 311 habitants en 2025. M. DOTT remarque que cela suppose un nombre régulier de constructions nouvelles, ce qui est probable vu les projets déjà en cours actuellement. Le Maire souligne les possibilités de densification sans compter les petites zones à urbaniser. Notre commune est une des rares à ne pas avoir créé de lotissement et lors des réunions préparatoires, de façon unanime est la poursuite d'un développement raisonnable du village.

Le Maire commente le point portant sur le maintien d'une diversité des milieux et des paysages naturels. Mme LANG indique qu'il est difficile d'envisager des constructions nouvelles dans les zones à urbaniser si n'est pas réglé le problème des coulées de boue. Le Maire informe que l'étude hydraulique a été engagée avec le Cabinet SAFEGE depuis le début d'année pour trouver les bonnes solutions, et que celles-ci auront certainement un impact sur le PLU.

A propos de la qualité du paysage urbain, Mme BURGER regrette qu'une majorité ait refusé de placer les murs à « bitzen » comme élément remarquable. Le Maire rappelle que nombreux débats qui ont animés la dizaine de réunions et le vote majoritaire pour ne pas effectuer ce classement car ce type de murs se retrouve à différents endroits du village et sont très fragmentés. Il en est de même pour l'alignement sur l'emprise publique pour lequel la majorité des élus se sont prononcés pour conserver plus de souplesse à la place d'un alignement strict. M. HATT pense qu'il faudrait réglementer davantage le stationnement car dès à présent il commence à y avoir des tensions aussi bien dans certains secteurs de la rue Principale que dans la rue de l'Ecole. Le Maire répond que le règlement que nous devons adopter dans la seconde phase du PLU devra en effet prévoir un nombre de places de stationnement minimum par logement sur les terrains privés

Concernant les perspectives de développement d'entreprises dans la commune, il rappelle qu'il a été déterminé une petite zone d'activité possible à la sortie du village vers Schaffhouse-sur-Zorn où sont déjà implantées quelques activités. Bien entendu tout projet plus conséquent doit plutôt trouver sa place dans les zones d'activités créées au niveau intercommunal comme celle proche du Canal.

15. Points actions coulées de boues

M. le Maire informe les conseillers des pistes proposées par le cabinet Safège en charge de l'étude hydraulique afin de trouver une parade efficace aux coulées de boue. L'étude constate que des élévations de terrains, appelés « merlons » encouragent la transformation de trois chemins ruraux en rivières lors d'évènements orageux importants. Sur ce point un courrier de sensibilisation sera envoyé aux exploitants agricoles rappelant l'interdiction de telles élévations. Afin de réduire l'impact des orages côté chemin des Acacias, l'acquisition d'un terrain afin de détourner l'eau vers le stade a été budgétée. Une protection à la hauteur de la rue de l'école est aussi envisagée, comme la mise en place d'un bassin du côté du chemin prolongeant la rue des Acacias, la commune envisageant un emplacement réservé dans le cadre du PLU.

Le Maire est chargé de demander un devis pour un relevé topographique des zones concernées ainsi que les limites du chemin rural longeant la RD 70 côté Sud afin de l'enherber et réduire les risques de boue sur la chaussée.

16. Divers

- la commune de Hohfrankenheim a été primée lors de la Tournée Régionale des Villes et Villages fleuris 2010. La soirée de remise des Prix a eu lieu le 21 avril 2011 à 18h30 aux Dominicains de Haute Alsace à Guebwiller.
- pour les jeux inter-villages des 25 et 26 juin prochains des candidats sont toujours recherchés : jeunes de 10 à 14 ans, jeunes de 15 à 25 ans, jeunes de + de 25 ans.